Le changement climatique : approches historique et géopolitique

Fiche méthode

(HGGSP Tle · Thème 5 · L'environnement · Axe 2)

La démarche de la dissertation

1. J'analyse le sujet. Je définis chaque terme et je fixe les bornes. Ex. « Le climat, un enjeu des relations internationales depuis 1972 » : « enjeu » = ce que les États peuvent gagner ou perdre ; « relations internationales » = États, organisations, mais aussi acteurs non étatiques ; bornes : de Stockholm à nos jours.

2. Je pose une problématique, une vraie question. Ex. « Comment le climat est-il devenu un enjeu central des relations internationales, et pourquoi sa gouvernance reste-t-elle marquée par les rapports de force ? »

3. Je construis un plan en trois parties, chaque idée prouvée par un exemple daté. Ex. I. De l'environnement au climat (1972-1992) ; II. Une gouvernance divisée (1992-2009) ; III. Universalité et nouvelles tensions (depuis 2015).

4. Je rédige l'introduction (accroche, définitions, bornes, problématique, plan) et la conclusion (réponse nuancée, ouverture). Pour une étude critique, je présente le document, je l'analyse en citant ses mots, je le confronte à mes connaissances et j'en dis les limites.

Le réflexe — les couples qui structurent un plan : fluctuation naturelle / changement d'origine humaine, adaptation / atténuation, savoir / décision, Nord / Sud, global / local.

Cas 1 · Reconstituer un climat passé

Réflexe — mesure ou indice ? une année ou une tendance ? une région ou l'Europe ?

Exemple. Une chronique décrit un hiver « le plus rude de mémoire d'homme ».

C'est un indice, pour une seule année : il faut le croiser avec des séries (vendanges, cernes, glaciers) avant de parler de climat.

Attention — le Petit Âge glaciaire n'est pas une glaciation : moins de 1 °C, et irrégulier.

Cas 2 · Expliquer une crise sans déterminisme

Réflexe — l'aléa, les facteurs qui l'aggravent, les réponses.

Exemple. Une récolte perdue après un été pourri.

Le mauvais temps est l'aléa ; la dépendance aux céréales, l'absence de réserves et la lenteur des transports font la crise.

Attention — le climat déclenche, la société amplifie : jamais « le froid cause la famine ».

Cas 3 · Relier savoir et décision

Réflexe — qui sait, qui alerte, qui décide ?

Exemple. Le chemin de l'alerte.

Des savants mesurent et calculent, une expertise intergouvernementale synthétise, des États négocient : trois acteurs, trois rôles.

Attention — le GIEC ne fait pas de recherche et ne décide rien.

Cas 4 · Présenter un accord

Réflexe — qui s'engage, à quoi, avec quelle contrainte, qui reste dehors.

Exemple. Le cadre de Rio.

> Une convention-cadre fixe un objectif sans chiffre et un principe de répartition des efforts ; un protocole précise ensuite des engagements.

Attention — Montréal protège l'ozone ; Stockholm ne fonde pas encore la gouvernance du climat.

Cas 5 · Comparer deux méthodes de coopération

Réflexe — descendante ou ascendante, contraignante ou non, pour qui ?

Exemple. Lire un article de traité.

> Je relève qui est tenu, puis le mode du verbe (indicatif ou conditionnel), et je confronte la lettre du texte à son application : on mesure ainsi ce qui contraint vraiment.

Attention — un traité peut être contraignant sur la procédure et libre sur le contenu.

Cas 6 · Situer un acteur de la gouvernance

Réflexe — son échelle, ses moyens, sa position.

Exemple. Un acteur en une ligne.

> Un tribunal national saisi par des citoyens contrôle les engagements d'un État : échelle nationale, moyen juridique, effet d'entraînement mondial.

Attention — une année au-dessus de 1,5 °C ne signifie pas que le seuil est durablement franchi.

Les pièges

- Confondre météo et climat : un hiver, même terrible, ne dit pas le climat.
- Écrire que le Petit Âge glaciaire est une glaciation, ou un froid continu et uniforme.
- Se servir de l'optimum médiéval pour relativiser le réchauffement actuel (argument climatosceptique).
- Confondre adaptation (agir sur les effets) et atténuation (agir sur les causes).
- Écrire que les États-Unis ont « quitté » Kyoto : ils ne l'ont jamais ratifié.
- Croire que l'accord de Paris fixe un pourcentage de réduction à chaque État, ou qu'il n'a aucune valeur juridique.
- Réciter la liste des COP au lieu de montrer les acteurs, leurs intérêts et les rapports de force.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).